

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

10

Votants :

12

L'an deux mil vingt et un, le vendredi dix-neuf novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2021

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoints – Mmes et MM Véronique DAVID, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Marie SIMONCINI, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM. Olivier COTTRAY (procuration à Daniel RODRIGUES), Carl DEVOUASSOUX, Catherine INGRES, Justine PERRAUT (procuration à Marie SIMONCINI)

Secrétaire de séance : Mme Marie SIMONCINI

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

25 JAN. 2022

COURRIER ARRIVÉ

79/2021

Objet : Travaux de restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup – mission de maîtrise d'œuvre : approbation de l'avenant numéro 4

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la remise en état de l'église Saint-Loup a été signé le 3 avril 2005 avec l'architecte Philippe ALLART et l'économiste Joël JERMER.

La tranche ferme du contrat de maîtrise d'œuvre comprenait :

- ♦ un état sanitaire général et un avant-projet général établis en octobre 2005,
- ♦ les études de projet et le suivi de chantier pour la « restauration du clocher, des toitures et des façades hautes ».

Le programme comprenait la restauration du clocher, la dépose de la moitié de la tribune, la mise en place de tirants, la confection d'un garde-corps pour la tribune, la confection d'une chape fibrée en extradors des voûtes pour mise en cohésion des voûtes (chantier réalisé en 2009-2010).

Deux tranches conditionnelles de maîtrise d'œuvre ont fait l'objet de discussions début mars 2016 :

- ♦ tranche conditionnelle 2 qui concerne la restauration des toitures et des intérieurs,
- ♦ tranche conditionnelle 3 relative aux abords de l'église.

Par délibération numéro 50/2017, le contrat de maîtrise d'œuvre a fait l'objet de trois avenants :

- ♦ un avenant de transfert signé le 30 janvier 2015 pour le transfert de l'économiste de la construction, le cabinet Joël JERMER à la SARL ARCEA représentée par Madame Estelle DUCLOS.
- ♦ un second avenant signé le 30 mars 2016 comprenant le programme suivant :
 - la toiture : remplacement de la couverture (zinc ou aluminium), vérification et restauration des charpentes, restauration de l'auvent principal, conception d'un auvent sur la porte latérale, renforcement des maçonneries pour un montant estimatif hors taxes de 140 000 €

- les intérieurs : mise en accessibilité de l'édifice, mise en conformité de l'éclairage, mise en lumière des décors, restauration des décors peints et autels, remplacement des bancs et du tambour, restauration du chœur, réfection des sols compris isolation, aménagement du rez-de-chaussée du clocher, réfection de la sonorisation pour un montant estimatif hors taxes de 383 000 €

soit un montant total évalué arrondi à 530 000 €. Les honoraires de la maîtrise d'œuvre étaient estimés à 57 505 € hors taxes, pour un taux de 10,85 %.

- l'aménagement des abords immédiats de l'église :

Le projet comprend :

- l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- la gestion de l'écoulement des eaux et l'adaptation des réseaux (Voirie et Réseaux Divers),
- l'aménagement paysager de l'espace.

Le coût du projet s'élevait à 268 000 euros hors taxes (surface à aménager de 1 340 m² au prix de 200 €). Les honoraires de la maîtrise d'œuvre étaient estimés à 29 078 euros hors taxes, pour un taux de 10,85 %.

- ♦ un avenant de transfert pour le transfert de l'économiste de la construction de la SARL ARCEA à la société ECOBIS représentée par Madame Estelle DUCLOS.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant numéro 4 relatif à la restauration des intérieurs de l'église.

La tranche de travaux sur les toitures a fait l'objet d'un Ordre de service de démarrage le 1^{er} août 2019 : réfection de la couverture, restauration des charpentes, restauration de l'auvent principal, conception d'un auvent sur la porte latérale.

La présente proposition d'avenant recouvre la restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup : accessibilité, mise en conformité de l'éclairage, mise en lumière des décors, restauration des décors peints et autels, remplacement des bancs, restauration du chœur, réfection des sols compris isolation, aménagement du rez-de-chaussée du clocher, réfection de la sonorisation.

Cette opération comprendra les missions suivantes :

- ♦ la mise à jour de l'Avant-Projet Définitif
- ♦ l'établissement du projet et du Dossier de Consultation des Entreprises
- ♦ l'Assistance à la passation des Contrats de Travaux
- ♦ le VISA des plans d'exécution réalisés par les entreprises
- ♦ la Direction de l'Exécution des Travaux
- ♦ l'Assistance aux Opérations de Réception, comprenant le Dossier des Ouvrages Exécutés
- + la mission complémentaire d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination des travaux

L'avenant devra prendre en compte l'intégration de PICTURA DECOR à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les sondages stratigraphiques (un moyen de comprendre l'historique du bâtiment et de trouver les décors et les couleurs d'origine) et l'étude des peintures murales et des objets peints.

Le coût du projet s'élève à 454 680 euros hors taxes.

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre sont estimés à 49 332,78 euros hors taxes, pour un taux de 10,85 %.

Le détail est le suivant :

MISSIONS DE BASE	% de mission de base	TOTAL H.T.	Répartition		
			Maître d'œuvre ALEP	Economiste ECOBIS	Etude PICTURA DECOR
APS :	déjà réalisé				
APD - mise à jour	FORFAIT	6 500,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €
PROJET	20 %	9 866,56 €	5 919,93 €	1 973,31 €	1 973,31 €
			60 %	20 %	20 %
ACT	7 %	3 453,29 €	1 381,32 €	2 071,98 €	
			40 %	60 %	
VISA	9 %	4 439,95 €	3 551,96 €		887,99 €
			80 %		20 %
DET	26 %	12 826,52 €	8 722,04 €	2 180,51 €	1 923,98 €
			68 %	17 %	15 %
AOR	7 %	3 453,29 €	2 417,31 €	517,99 €	517,99 €
			70 %	15 %	15 %
Total	69 %	40 539,62 €	24 992,55 €	7 743,79 €	7 803,27 €
			61,6 %	19,1 %	19,2 %

MISSION COMPLÉMENTAIRE	% de mission de base	TOTAL H.T.	Répartition		
			Maître d'œuvre ALEP	Economiste ECOBIS	Etude PICTURA DECOR
OPC	10 %	4 053,96	4 053,96		
			100 %		

TOTAL	H.T.	44 593,58 €	29 046,52 €	7 743,79 €	7 803,27 €
	T.V.A.	8 918,72 €	5 809,30 €	1 548,76 €	1 560,65 €
	T.T.C.	53 512,30 €	34 855,82 €	9 292,55 €	9 363,93 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'avenant numéro 4 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 31/12/2021 et de sa publication le 31/12/2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.

Monsieur le Maire,

 Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.